



Appel à Propositions de Recherche – 2018

Observatoire Hommes-Milieus – Bassin minier de Provence

1. Contexte

L'Observatoire Hommes-Milieus Bassin Minier de Provence (OHM-BMP) est un outil de promotion de la recherche pluridisciplinaire sur les interactions entre l'Homme et son milieu dans un contexte fortement anthropisé. Le territoire d'investigation, d'une superficie de 335 km² dans l'Est du département des Bouches-du-Rhône entre Aix-en-Provence et Marseille, concerne 17 communes où vivent un peu plus de 100 000 habitants. Il correspond principalement au bassin versant de l'Arc et secondairement à la haute vallée de l'Huveaune. Il est encadré au Nord par le massif de la Sainte-Victoire et au Sud par la chaîne de l'Étoile et la montagne du Regagnas. Durant plus d'un siècle, l'unité de cet espace s'est forgée autour de l'exploitation du lignite et de l'industrialisation induite par la mine. Localisé dans l'orbite de l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille, ce territoire est aujourd'hui confronté : à la gestion de l'héritage minier et à la reconversion économique (fermeture du dernier puits en 2003), aux dynamiques d'une urbanisation qui progresse d'Ouest en Est, au maintien de l'agriculture et à la préservation d'un environnement naturel de grande qualité.

L'APR 2018 est le 11^{ème} appel à projet de l'Observatoire. Les propositions attendues pourront compléter des études antérieures ou en cours de réalisation (liste disponible à l'adresse <https://www.ohm-provence.org/spip.php?rubrique50>), ou explorer d'autres pistes de travail intéressant l'OHM-BMP (voir ci-dessous). Les projets pourront correspondre à des travaux de niveau Master 2, à des opérations spécifiques menées dans le cadre d'une thèse ou d'un programme de recherche en cours ou exploratoire, ou encore à aider à la mise en place de projets intégrés ou de grande envergure.

2. Thèmes de recherche

L'activité de l'OHM s'oriente suivant cinq axes de recherche :

- Comprendre et évaluer les interactions Homme / environnement
- Quelles sont les conséquences de l'arrêt de la mine ?
- Transformation et devenir des grands établissements industriels
- Gouvernance et gestion environnementale

- Transition énergétique

Les projets présentés doivent s'inscrire dans ces axes en présentant, dans la mesure du possible un caractère innovant.

Ces propositions peuvent concerner l'ensemble du spectre des thématiques de l'OHM en allant de la caractérisation physico-chimique à l'analyse du débat public, en passant par la biodiversité, le risque, les contaminations, la santé, l'aménagement du territoire, les évolutions socio-démographiques, les politiques publiques, l'histoire,

Cependant, l'OHM BMP souhaite recevoir plus particulièrement des propositions de recherches centrées sur les sujets suivants :

- **Le stockage des résidus de bauxite (« boues rouges ») sur le site de Mangearri (Bouc-Bel-Air) en relation avec le développement et l'avenir de l'usine d'alumine de Gardanne.**
- **La chaudière biomasse de la centrale thermique de Gardanne-Meyreuil, son impact sur l'environnement local, son influence sur le développement de la forêt méditerranéenne, son rôle dans la transition énergétique et le changement climatique.**
- **La mise en place de la métropole Aix-Marseille-Provence et ses conséquences sur le territoire de l'OHM BMP, en particulier évolutions démographique, socio-économique et politique.**
- **Les énergies renouvelables : solaire, géothermie, ...**

Une attention particulière sera accordée aux projets présentés par au moins deux équipes scientifiques, interdisciplinaires et/ou inter-OHM. L'intégration très amont d'équipes de SHS (au sens large) sera particulièrement prise en considération.

Dans le cas du stockage des résidus de traitement de bauxite, la perspective d'observation à moyen/long terme (5 à 10 ans) est souhaitable.

3. Financement des propositions

Les demandes financières pourront monter jusqu'à 10 000 €

Le Comité de Direction pourra proposer des regroupements de projets.

Les demandes financières devront impérativement préciser si des gratifications de stage sont prévues.

Les demandes de petits équipements sont recevables (< 800 €), mais pas les dépenses de personnel contractuel.

Un financement d'APR peut être proposé en appui à une demande de post-doc (dans ce cas, indiquer si le projet se fera quand même en absence de succès de ces demandes).

Les demandes de post-docs sont faites par les encadrants (et non pas par l'éventuel candidat). Les candidats devront avoir obtenu leur thèse depuis moins de deux ans à la date de début du contrat

Le Labex DRIIHM étant géré par le CNRS, seules des unités CNRS peuvent recevoir un financement. Les chercheurs d'unités non-CNRS peuvent présenter un projet via une unité CNRS

Les projets peuvent concerner soit uniquement l'OHM BMP, soit plusieurs OHMs dans le cadre du réseau des OHMs (ROHM). Dans ce cas, les directeurs de chacun des OHMs concernés doivent être informés du projet avant la date limite de dépôt.

La présence de co-financement est bien entendu encouragée.

Un projet répondant aux exigences des APR de l'OHM BMP et de la fédération ECCOREV peut être soumis (<https://www.eccorev.fr>). Dans ce cas, le projet doit être déposé auprès des deux structures en justifiant la demande et en précisant la répartition budgétaire entre l'OHM et ECCOREV. Il sera évalué, en concertation, suivant les procédures propres à chaque APR.

4. Modalités de présentation des projets

La soumission des projets se fait obligatoirement en ligne, après identification, à l'adresse : <http://www.driihm.fr/>

Pour le détail de la procédure de soumission, se reporter au paragraphe 2.2 du texte général.

Il est vivement recommandé aux déposants de consulter les responsables de l'OHM BMP avant le dépôt définitif (obligatoire pour les demandes de projets inter-OHM et les demandes de post-doc).

IMPORTANT : Pour les proposant ayant déjà obtenu des financements au titre de l'OHM BMP lors des 4 dernières années, une liste de toutes les opérations de valorisation (articles, congrès, présentations grand public, ...) devra être jointe sous forme de fichier pdf.

5. Engagement des lauréats

En cas d'acceptation d'un projet, le lauréat s'engage à devenir membre et à signer la charte de l'OHM (https://www.ohm-provence.org/IMG/pdf/charteohm_-_version01102015.pdf)

Ce faisant, il reconnaît les objectifs de l'Observatoire et accepte les principes suivants :

- l'étude fera l'objet d'une restitution orale (séminaire annuel de restitution) ; ces restitutions seront mises en ligne sur le site internet de l'OHM-BMP.
- le candidat financé s'engage à fournir un rapport quantitatif mentionnant : publications, rapports, stages, thèses, vulgarisation, communications, etc. Ces éléments factuels serviront de critères de sélection pour l'attribution de tous nouveaux financements.
- dans le cas d'un projet impliquant un étudiant, le rapport devra être fourni à l'OHM.

- les lauréats s'engagent également à fournir les métadonnées de leur étude, pour intégration dans le système d'information de l'OHM.

Les lauréats s'engagent à publier le plus rapidement possible leurs résultats dans les meilleures revues possibles.

6. Calendrier

Date limite de réponse à l'appel pour tous les projets : **30 novembre 2017**

Date de publication des résultats pour les projets de recherche : **8 Janvier 2018**

Date de publication des résultats pour les demandes de post-docs : **Février 2018**

7. Contacts

Yves NOACK, CEREGE, UMR 7330 CNRS - AMU

Technopole de l'Environnement Arbois-Méditerranée BP 80, 13545 Aix-en-Provence cedex.

Mail : noack@cerege.fr - Tél. : 04 42 97 15 28

Jean-Claude RAYNAL, CNRS- ECCOREV (FR 3098) – OHM Bassin Minier de Provence

Technopole de l'Environnement Arbois-Méditerranée, BP 80, 13545 Aix-en-Provence cedex.

Mail : raynal@eccorev.fr - Tél. : 04 42 97 16 68